



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 5, numéro 13
Juillet-Septembre 2022
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

**DIALECTIQUE DU SOLDAT ET DU DIPLOMATE DANS LA THEATRISATION
DU PLATEAU CONTINENTAL DE L'ATLANTIQUE : CONFLIT ET COOPERATION
AUTOUR D'UNE PROBLEMATIQUE THALASSO-POLITIQUE**

Claude KAHUKA IBOLO

Chef de Travaux et Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC
claukehukaib@gmail.com

RESUME

Grace aux nouveaux enjeux géoéconomiques (hydrocarbures et ressources halieutiques) et à la prégnance des contraintes géostratégiques (pollution et piraterie maritimes), le golfe de Guinée, entendu comme le secteur maritime de l'Atlantique du centre, comme le seul espace géopolitique pertinent devant regrouper tous les Etats du pourtour de l'océan Atlantique. Le bassin Atlantique offre l'intérêt de se situer, à la fois, comme une zone de projection vers la mer et une porte d'entrée vers l'Hinterland.

Plus qu'une simple frontière, cette région hydrologique est davantage une zone de contact entre ces deux espaces. Tous ces atouts géographiques et ces enjeux géopolitiques inscrivent finalement le bassin de l'Atlantique au cœur des batailles de positionnement et des tractations politico-diplomatiques menées par des Etats côtiers et des acteurs non-étatiques.

Mots-clés : *Plateau Continental, Bassin l'Atlantique, Conflit, Coopération, Géopolitique.*

ABSTRACT

Thanks to the new geo-economic stakes (hydrocarbons and fisheries resources) and the prevalence of geo-strategic constraints (maritime pollution and piracy), the Gulf of Guinea, understood as the maritime sector of the central Atlantic, is the only relevant geopolitical space that should bring together all the states around the Atlantic Ocean. The Atlantic basin offers

the interest of being both a projection zone towards the sea and a gateway to the hinterland.

More than a simple border, this hydrological region is more a contact zone between these two spaces. All these geographical assets and geopolitical stakes place the Atlantic Basin at the heart of positioning battles and political-diplomatic negotiations conducted by coastal states and non-state actors.

Keywords : *Continental Shelf, Atlantic Basin, Conflict, Cooperation, Geopolitics.*

INTRODUCTION

La fin de l'affrontement bipolaire entre les deux blocs idéologiques antagonistes (Ouest-Est) a inexorablement débouché sur une reconfiguration de l'échiquier géopolitique international. Dans leur posture de superpuissance hégémonique, les Etats-Unis étaient désormais appelés à jouer un rôle de plus en plus accru dans le maintien du Nouvel équilibre mondial. On semblait entrer dans un monde unipolaire recomposé et régi par la pax americana.

En effet, des thèses optimistes de la fin de l'histoire ont proclamé, peut-être hâtivement, la forclusion des conflits interétatiques. Elles ont considéré que les conflits déclenchés dans les années 90 n'étaient que des vestiges reliquaires de l'histoire éculée des derniers spasmes des régimes autoritaires dans leur transition irréversible vers l'ère post-historique marquée par le triomphe des idées libérales (démocraties politique, économie de marché, règlement pacifique des différends¹, etc.) Pourtant, des lignes de résistance n'ont cessé d'apparaître et de se généraliser sur l'ensemble du continent africain.

C'est pourquoi, lorsque en 2009 les troupes angolaises envahissent la partie Nord-est de la RDC, dans la province de Bandundu, dans le territoire de Kahemba où les Angolais s'étaient permis de repousser les bornes frontalières de quelques kilomètres jusqu'à hisser le drapeau angolais dans

¹ FUKUYAMA F., *La fin de l'histoire et le dernier Homme*, Flammarion, coll. Histoire, Paris, 1992, p. 62.

les chefferies appartenait à l'espace territorial de la RDC. Alors qu'il est connu de tous que la République Démocratique du Congo est séparée de l'Angola par la frontière naturelle liquide de 1201 km dont 676 km pour le Kasai, 374 km pour le Kwango et 151 km de la ville angolaise de Noki à l'embouchure du fleuve Congo à l'océan atlantique, et que les autres tronçons sont des frontières artificielles séparant notre pays de l'Angola entre le Kasai, le Kwango et le fleuve Congo sur 834 km au total ; et qu'enfin, au Sud-ouest, la rivière Shiloango sépare la RDC de la province Angolaise de Cabinda.

L'opinion internationale est divisée sur la qualification de cet acte d'agression perpétré contre un Etat souverain. Un acte condamnable par la charte des Nations Unies ainsi que plusieurs résolutions et instruments juridiques régionaux et internationaux auxquels a souscrit le Gouvernement d'Angola.

Dans notre filigrane, deux lectures ont été proposées pour comprendre l'attitude belliciste de l'Angola à travers la remise en question du tracé des frontières ; terrestre et maritime. Dans le premier rideau du filigrane, les observateurs s'appuient sur les logiques de politique intérieure.

Selon les partisans de cette thèse, le régime autoritaire de Luanda justifiait son action de force en RDC, après une longue période de déstabilisation de l'Angola par le régime Mobutu pendant la Guerre Froide (le régime du Maréchal Mobutu soutenait la rébellion de l'UNITA de Savimbi contre le pouvoir de Edouardo Dos Santos entretenu par l'URSS), le conflit s'est corsé d'une part, avec le dépôt de la nouvelle législation congolaise relative à la « la délimitation des frontières maritimes ». C'est-à-dire du plateau continental, la République Démocratique du Congo n'avait pas encore délimité ces limites maritimes.

La République Démocratique du Congo a signé la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (ci-après dénommée convention) le jour où elle était ouverte à la signature et l'a ratifiée le 17 février 1989. La convention est entrée en vigueur pour la République Démocratique du Congo le 17 mars 1989.

Cette demande préliminaire à la commission a été préparée par la République Démocratique du Congo conformément à l'article 76 paragraphe 8 et l'annexe 4 de l'annexe II de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer en vue de la détermination par la République Démocratique du Congo de la limite extérieure de son plateau continental dans la région du Golfe de Guinée au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de sa mer territoriale. Les droits de l'état côtier sur le plateau continental existent de fait conformément à l'article 77 paragraphe 1 de la convention des Nations Unies sur le droit de la Mer.

La RD Congo avait déjà fait savoir à la commission des limites du plateau continental que « la zone du plateau continental... l'objet d'une occupation de fait par l'Angola ». Le législateur congolais en a tiré toutes les conséquences pour récupérer 200 milles marins sur l'espace maritime partagé avec l'Angola. Luanda y répondit de manière catégorique, « le gouvernement de la République d'Angola rejette la proposition visant la délimitation unilatérale de toutes les zones maritimes y compris le plateau continental...

La République d'Angola ne se considère pas comme étant liée aux effets de la « loi portant délimitation des espaces maritimes de la République Démocratique du Congo, c'est le début d'un conflit latent. Et d'autre part, le projet de la RDC de construire un port en eaux profondes à Banana. Dos Santos aurait préféré la RDC lui laisse l'exclusivité en la matière avec le port en eaux profondes qu'il est en train d'ériger aux larges de Soyo.² Un autre conflit frontalier a opposé les deux Etats dans la province du Bas-Congo, les localités de Sava Ina et Kuzi avec une intrusion angolaise.

Dans le second rideau, des ambitions géostratégiques auraient également une responsabilité dans la détérioration de relation interétatique entre Kinshasa et Luanda. D'une part, l'Angola aurait mal pris le rapprochement entre Kabila et Paul Kagamé, outre que la prétention angolaise pour son leadership dans la région n'accommode pas beaucoup le successeur de Laurent Désiré Kabila. Ce dernier était tout redevable aux

² SOYO, une ville portuaire de la République d'Angola.

Angolais dont les troupes avaient joué un rôle déterminant dans la dernière phase de la rébellion de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo). Santos qui combattait les troupes de l'UNITA alliées au Maréchal Mobutu avait jeté toutes ses forces dans la chute du régime Mobutu sans regarder au reste.

C'est encore lui qui sauvera le M'zee sous la menace de l'avancée des hommes du RCD alliés à l'armée rwandaise à partir du Bas-Congo. En prenant la base de Kitona, l'armée angolaise priva les rebelles de toute la possibilité de se ravitailler. D'autre part, le deuxième rideau met exergue les logiques de politiques extérieure dans l'analyse de la démarche agressive de l'Angola.

En effet, on assiste au lendemain de la fin de la guerre froide, à une recomposition de l'échiquier géopolitique africain. L'Angola qui disposait d'une nette avancée sur le plan militaire c'est-à-dire une armée moderne par rapport à la République Démocratique du Congo, croit à la puissance supérieure pour la distribution des cartes dans la région. Elle entendait ainsi étendre sa zone d'influence à travers ses interventions militaires en République Démocratique du Congo.

L'attitude agressive de l'Angola peut donc se comprendre dans ce contexte marqué par la rivalité entre les Etats membres de la SADC. Pour les partisans d'une lecture axée sur les logiques de politiques extérieure, au moins deux arguments justifient l'action militaire de l'Angola. Le premier argument tire son fondement dans la pensée géostratégique, celle-ci, rend à considérer le plateau continental appartenant à la République Démocratique du Congo comme un verrou stratégique dans le golfe de guinée, en ce sens que l'Angola veut maintenir le cap de sa production, sa puissance et sa position dans la hiérarchie de pays producteurs du pétrole.

De ce fait, l'Angola s'opposerait ainsi à la présence de la République Démocratique du Congo dans l'estuaire de la Cross River qui constitue en réalité, la porte d'entrée et de sortie de la façade sud-est de son territoire. Le deuxième argument abonde sur le plan tactique, la position de la façade de la République Démocratique du Congo sur l'Océan lui permettrait de contrôler

la navigation dans l'Océan Atlantique c'est-à-dire de maîtriser l'import et export.

L'argument géoéconomique repose la lutte d'espace maritime dans les eaux internationales malgré la réglementation sur le droit de la Mer. Ces différentes thèses sont de plus en plus contestées à cause de leur caractère fragmenté et disjonctif. Elles marquent une césure radicale entre les logiques de politique intérieure et étrangère, dans un contexte pourtant travaillé et traversé par l'intrication et « l'interpénétration du national et de l'international³ ».

A notre sens, une meilleure compréhension de la construction intellectuelle, politique et stratégique de l'objet « plateau continental » pourrait suggérer une approche transversale qui intégrerait les enjeux de politique intérieure et extérieure. Il faudrait par conséquent réviser les outils d'analyse généralement utilisés pour rendre compte de l'importance du plateau continental de la République Démocratique du Congo dans l'agenda politique africain et mondial. Il ressort de cette analyse que tous les pays du golfe de guinée sont producteurs du pétrole, à l'exception de la République Démocratique du Congo.

Une analyse de l'objet d'étude « plateau continental », à partir des géosciences politiques, peut apparaître comme un point de départ intéressant pour comprendre les logiques et les ressorts de l'inscription de cet enjeu congolais dans le jeu géopolitique sous-régional.

Etymologiquement, le terme géoscience désigne l'ensemble des disciplines liées à la physique (géologie, géodésie, géochimie, géophysique, météorologie, océanographie, etc.) dont la terre est l'objet premier d'étude. Il est donc clair que le domaine immédiat de la définition des géosciences se situe dans les sciences naturelles et physiques.

Par transposition, ce néologisme a été inséré dans le jargon des sciences politiques et géographiques « par Ropivia Marc Louis et l'école

³ DUSSOUY G., *Quelle géopolitique au XXIe, siècle*, Ed. Complexes, Bruxelles, 2001, p. 19.

gabonaise pour signifier la globalité et l'indivisibilité de toute les géographies du politique⁴ ».

La géographie politique, la géopolitique, la géoéconomie, la géostratégie et la géo-écologie, en tant champs géo-scientifiques par excellence, parviennent, grâce à leur matrice commune (la géographie) et leurs approches méthodologiques différenciées, à « une grammaire de l'espace politique ⁵», c'est-à-dire à une manière particulière de penser et de (se) présenter l'espace politique.

Pour mieux comprendre, dans une perspective géo-scientifique, la limitation du plateau continental de la République Démocratique du Congo dans le jeu africain, il importe sans doute de se baser sur les travaux de Raymond Aron. Alors que son ambition originelle était de parvenir à la construction d'une théorie générale des relations internationales.

Raymond Aron indiquait que « l'espace peut être considéré tour à tour comme milieu, théâtre et enjeu de la politique étrangère ⁶». Cependant, selon Stéphane Rosière, cette caractérisation deviendrait peu opératoire pour tout chercheur ambitieux. Plus précisément, « si l'espace est bien avant tout un cadre, il se doit d'être un enjeu avant d'être un théâtre. En effet, s'il n'y a pas d'enjeu, il n'y a pas de rivalité, ni d'affrontement, donc pas de théâtre au sens classique du terme⁷ ». Si on se base finalement sur la nouvelle trilogie de Stéphane Rosière, l'espace devrait désormais être abordé en tant que cadre, enjeu et théâtre de la politique étrangère.⁸

A chaque champ géo-scientifique correspond une déclinaison spécifique : la géographie politique et la géopolitique considèrent respectivement l'espace comme cadre et enjeu, tandis que la géostratégie le

⁴ OGOULA O. B., « L'hydro géopolitique dans le devenir de l'Afrique et du Gabon au XXI^e siècle », Thèse de Doctorat en géopolitique et géostratégie des mers et des océans, Université Omar Bongo, Libreville, décembre 2013, p. 5.

⁵ ROSIERE S., *Géographie politique et Géopolitique, une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, Paris, 2003, p. 32.

⁶ ARON R., *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1984, p. 138.

⁷ ROSIERE S., *Op. cit.*, p. 19.

⁸ *Ibidem*, p. 23.

conçoit en tant que théâtre, c'est-à-dire comme un lieu de projection des forces et, le cas échéant, un champ de bataille⁹. Dans cette perspective, l'espace territorial et maritime de la République Démocratique du Congo est considéré comme le lieu de théâtre.

Toutes les disciplines géo-scientifiques peuvent se rapporter à la catégorisation faite par Stéphane Rosière. De ce point de vue, la problématisation de la limitation du plateau continental de la RDC sur l'échiquier politique africain peut mieux se comprendre à partir des trois composantes essentielles des géosciences politiques, à savoir la géographie politique, la géopolitique et la géostratégie.

L'inscription de la limitation du plateau continental sur l'échiquier politique africain s'est opérée à partir de deux trajectoires distinctes : d'une part, un travail permanent de construction politico-administratif et, d'autre part, une projection géopolitique et géostratégique.

I. REPRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET CONSTRUCTION GEOPOLITIQUE DU PLATEAU CONTINENTAL

La question de la limitation du plateau continental n'est pas une donnée naturelle qui s'impose immédiatement au chercheur. Au-delà d'un simple travail de cartographie, son appréhension et son analyse scientifiques passent nécessairement par un effort constant de construction géopolitique.

Il est donc question ici de passer d'une simple présentation des lieux géographiques déterminants à la construction des espaces géopolitiques reconstitués, en tant que surface de compétition entre des acteurs en quête des ressources stratégiques. Cela se manifeste dans un cadre géographique et la délimitation du plateau continental est devenue un enjeu géopolitique sur l'échiquier africain.

I. 1. Cadrage géographique du plateau continental

En tant que socle essentiel des géosciences politiques, la géographie politique peut définir comme « l'étude des éléments politiques structurant

⁹ *Ibidem*, p. 25.

l'espace terrestre¹⁰ ». Cette approche vise à analyser les données matérielles et immatérielles qui participent au « cadrage » géographique du plateau continental est rendu possible par sa morphométrie particulière et sa construction comme pavage administratif.

I. 1. 1. Morphométrie du plateau continental de la RDC

Définie par Stéphane Rosière comme « l'ensemble des caractéristiques du territoire ou de l'espace des Etats¹¹ ». la morphométrie désigne davantage une démarche qui consiste d'analyser de manière objective et mesurable les différentes formes d'un territoire ou d'un espace. Elle offre l'avantage de fournir des statistiques et des données chiffrées permettant de mettre en relief les dimensions stratégiques d'un territoire ou d'un espace quelconque. La superficie et la forme apparaissent ainsi comme des caractéristiques essentielles de la morphométrie qui entrent enjeu dans le « cadrage » géographique du plateau continental.

Le plateau continental, notion géographique avant d'être juridique, est une plate-forme bordant, sous la mer, les continents et qui s'encline en pente douce. Celle-ci s'arrête à l'endroit où l'eau qui la recouvre atteint une profondeur de deux cent mètres en moyenne. Au-delà de cette limite, elle tombe en chute rapide vers les grandes profondeurs : c'est le socle abyssal. Le talus continental désigne quant à lui la pente raide par laquelle le plateau continental rejoint les fosses abyssales. Il existe donc, aucun doute, une certaine inégalité de son étendue autour des continents.

Les limites extérieures du plateau continental marginal de la République Démocratique du Congo au-delà de 200 milles marins ont été décrites par des points fixes liés par des lignes géodésiques ne dépassant pas 60 milles marins conformément au paragraphe 7 de l'article 76 de la convention sur le droit de la mer.

Le plateau continental de la République démocratique du Congo s'étend d'un point Sud situé sur le prolongement de la limite latérale Sud avec

¹⁰ *Ibidem*, p. 25.

¹¹ *Ibidem*, p. 27.

l'Angola à 101,58 milles marins de la limite de sa Zone Economique Exclusive (200 milles marins de ses lignes de base) à un point Nord situé sur le prolongement de la ligne latérale Nord avec la province Angolaise du Cabinda, à 104,28 milles marins de sa Zone Economique Exclusive.

La limite extérieure du plateau continental marginal de la République démocratique du Congo au de 200 milles marins de sa ligne de base englobe une zone de 6 614,04 Km² soit 1926,27nm² évaluée sur l'ellipsoïde.

La République Démocratique de la Congo a utilisé les lignes déduites des deux formules (à la fois Hedberg et Gardiner) dans cette demande, 14 profils bathymétriques ont été créés et analysés ; des pieds de talus continental ont ainsi été repérés, puis une ligne basée sur la formule de Hedberg a été générée à partir des pieds de talus continental. Les données bathymétrique utilisées sont données Etopo 2. Des 14 pieds de talus analysés, sauf trois s'avéraient nécessaires dans la zone de limite (FOS H7 à FOS H9).

Des données « sédimentaire-fine » théoriques ont été utilisées pour analyser 39 profils sédimentaires et générer la ligne de Gadiner à partir du point où l'épaisseur des sédiments était au moins 1% de la distance de ce point au pied du talus continental. Plusieurs points ont été ainsi produits mais seuls trois points intéressaient la zone de la limite (sed.19 à sed.21). La ligne de Gadiner ainsi générée se trouve respectivement à 60,45 milles marins au Nord et 56,8 milles marins au Sud de la ligne de FOS , 60 dans la zone.

C'est pourquoi dans les faits, seuls les points issus de la formule de Gadiner contribuent à l'établissement de la limite extérieure de la zone qui l'objet de cette demande. Onze points fixes ont été marqués sur les rebords extérieurs entre deux points de 1% de sédiments (Sed 19 et Sed.21) ; le dernier M11, est sur la limite latérale Nord avec l'Angola, et le premier M1 est sur la limite latérale Sud. Outre les éléments de morphométrie (superficie et forme), le pavage administratif et le maillage stratégique apparaissent également comme des modalités institutionnelles de cadrage géographique du plateau continental.

I. 1. 2. Pavage administratif et maillage stratégique du plateau continental

Le bassin sédimentaire côtier est le seul bassin pétrolier en exploitation en RDC. La zone concernée par les activités se situe, à l'Ouest du pays, dans la province du Bas-Congo entre le méridien 12° et 12°30' Est et les parallèles 5°30 et 6° Sud soit un quadrilatère de 40km de long pour 10 de large pour une superficie de 6000 km dont un peu de 1000 km en Off-shore.

L'activité pétrolière en RDC a débuté à la fin des années 60 dans le Bas-Congo mais l'exploitation sur le littoral n'a véritablement commencé qu'en 1975 en Off-shore (mer) et en 1981 en On-shore (terre). La principale compagnie opératrice d'alors est l'américaine Chevron 'en collaboration avec Teikoku-UNOCAL ET Fina).

Chevron cède ses activités en 2000 à la société Parenco Rep, qui relance une activité alors en perte de vitesse. Car les Champs on-shore sur lesquels elle opère sont jugés relativement matures et les champs off-shore matures (c'est-à-dire que les réserves, représentaient moins de 10% des réserves initiales). Parenco Rep. Mène seule (où à travers ses sous-traitants) toutes les opérations (forage, construction des puits et extraction). En Off-shore, elle exerce à travers la MIOC (Muanda International Oil Compagny). En On-shore, l'emprise foncière de ses activités représente plus de 400 km, soit près de 10% des 4265 km du territoire de Muanda.

Au final, le bassin sédimentaire l'Ouest se présente, au sens de Stéphane Rosière, tout d'abord comme un cadre géographique. Les éléments de morphométrie, le pavage administratif et le maillage stratégique ont ainsi contribué à en faire un lieu géographique (repérable sur l'échiquier africain) qui cristallise des enjeux géopolitiques.

I. 2. Enjeux géopolitiques du bassin sédimentaire de l'Ouest

De l'avis de nombreux observateurs influencé par les discours sur la « géoéconomique des ressources », la configuration du bassin sédimentaire l'Ouest dans l'agenda politique intérieur de la République Démocratique du Congo et son inscription subséquent sur l'échiquier africain tiennent à l'importance de sa richesse naturelle. Celles-ci constituent dans le

jargon géopolitique des ressources stratégiques qui cristallisent elles-mêmes des enjeux. Outre son érection comme cadre géographique. Le bassin sédimentaire de l'Ouest apparaît désormais comme un espace-enjeu, en raison de ses richesses naturelles continentales et maritimes.

I. 2. 1. Enjeux On-shores et Off-shores

Le programme de forage de l'actuelle société exploitante Perenco a débuté en 2002 et continue à ce jour avec une moyenne de 25 nouveaux puits par an (soit environ 1 tous les 15 jours). En 2012, la production a dépassé les 28 000 barils jours. La société exploite aussi des champs marginaux (recelant des hydrocarbures en petite quantité) dont le potentiel pétrolier est faible et la valorisation difficile dans des conditions d'opérations classiques.

Selon une estimation en date de novembre 2012¹², le nombre de puits en on-shore serait 232. Cependant, en l'absence de données officielles communiquées par l'entreprise ou par l'Etat Congolais, il est difficile de l'affirmer avec certitude la quantité de la production à court et à long terme. De plus, des témoignages d'habitants de la zone et d'organisations de la société civile locale avancent des chiffres bien supérieurs (jusqu'à 800 puits¹³). La société Parenco ne publie pas d'informations viables à son compte capable d'analyser sa production.

Une fois pompé, le brut, tant terrestre que maritime, est stocké sur un terminal flottant (le Kalamu qui a une capacité de stockage de 1 000 000 de barils) avant d'être exporté sur des navires qui l'acheminent vers des raffineries à l'étranger. Le comptage des productions nécessaire à l'établissement des redevances fiscales est censé se faire en mer. Avec une production quotidienne de 28 000 barils, la Parenco Rep. Assure plus de 7% de la production quotidienne totale du groupe.

¹² Rapport d'évaluation des impacts environnementaux liés à l'exploitation du pétrole. Diagnostic général de l'état de l'environnement à Muanda (Bas-Congo, RDC), air, eaux, sols et végétaux. Réalisé à la demande l'ONG, ADEV par le Pr Kaniki, Docteur en sciences de l'ingénieur, institut Polytechnique de l'Université de Lubumbashi.

¹³ Le pétrole de Moanda au Bas-Congo : Qui en bénéficie ? Babi Kumbu et Jacques Bakulu, SARW, 2008.

En République Démocratique du Congo, Perenco Rep, est l'unique opérateur pétrolier exploitant (les autres sont encore au stade de l'exploration), à travers (au moins) trois sociétés :

- Perenco Rep. (On-shore) ;
- Muanda international Oil Company (MIOC) pour l'exploitation des permis marins (en partenariat avec la société ODS du groupe Chevron Texaco et la société japonaise Teikoku) ;
- LIREX (dont COHYDRO, la congolaise des hydrocarbures, est également actionnaire) pour l'exploitation des permis terrestre.

L'Etat congolais est actionnaire à 15 % dans les sociétés concessionnaires de la zone terrestre et il est actionnaire à 20 % dans les sociétés concessionnaires de la zone maritime. Il est également présent à travers COHYDRO qui est actionnaire de LIREX. Dans sa déclaration au ministère provincial de l'environnement, la société a chiffré sa contribution fiscale, toutes taxes confondues, à 286.604.000 USD en 2005 et à 284.000.000 USD en 2006, soit à l'époque plus au moins 28 % du budget national de l'Etat. Selon une autre source, en 2010, sa contribution fiscale se serait élevée à 300 millions, soit 10 % des ressources budgétaires intérieures.

Dans le rapport de l'ITIE (l'Initiative internationale pour la transparence des industries extractives) pour l'exercice 2010, les paiements versés par REP, LIREX et MIOC s'élèvent à environ 200 millions USD, dont 82 millions d'impôts sur les bénéfices et les profits. Des écarts difficiles à expliquer et une contribution fiscale impossible à évaluer en l'absence de publication de comptes de l'entreprise. Comment en effet, sans connaître les résultats du groupe, s'assurer que Perenco paie des impôts justes à hauteur des richesses que l'entreprise produit en République Démocratique du Congo ?

On ne connaît pas précisément les termes du contrat qui lie Perenco Rep, à l'Etat congolais et les conditions fiscales applicables semblent varier selon le type d'activité d'extraction (on shore et offshore).

On sait par contre qu'il s'agit d'un contrat de concession¹⁴ initialement signé par Chevron le 11 août 1969 avec un avenant en date du 26 octobre 2001. Les contrats signés depuis avec d'autres compagnies qui veulent exploiter le brut congolais sont des contrats de partage de production.¹⁵

Il faut aussi souligner que tous les contrats liant l'Etat congolais aux sociétés pétrolières sont consultables sur le site du ministère congolais des hydrocarbures.¹⁶ Seul celui de Perenco n'est pas disponible, en dépit du décret du premier ministre daté du 20 mai 2011 qui prévoit pourtant la publication de tous les contrats miniers, pétroliers et forestiers.

Cependant selon un rapport de l'organisation non gouvernementale Platform citant une étude d'un chercheur de l'Université de Columbia sur les contrats dans le secteur extractif, « la concession détenue par Perenco au Kongo Central réunit tous les ingrédients d'un cas d'école : voile du secret impunité des entreprises concernées, problèmes environnementaux, retombées négligeables pour le développement, corruption et lourde répression des tentatives légitimes de contestation de la part des communautés locales¹⁷ ».

Selon une disposition de l'Ordonnance loi n°67-231 du 11 mai 1967, portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures : « la durée de la concession d'exploitation est de 30 ans ; elle peut être renouvelée deux

¹⁴ La concession est le régime selon lequel les droits d'exportation et d'exploration des hydrocarbures sur une zone donnée sont octroyés par l'Etat à un titulaire qui, en cas de production commerciale, devient propriétaire de la totalité de la production moyennant paiement à l'Etat de la fiscalité pétrolière applicable (essentiellement redevance à la production et impôts sur les bénéfices). Le terme concession désigne également le titre minier d'hydrocarbures autorisant l'exploitation, ou le contrat éventuellement attaché à ce titre minier dans certains pays.

¹⁵ Le partage de production est le régime selon lequel les droits d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur une zone donnée sont octroyés par l'Etat à un titulaire qui, en cas de production commerciale, peut se rembourser de ses coûts sur une fraction de la production (cost Oil) et se rémunère sur une partie de la fraction restante (profit Oil), l'autre partie revenant à l'Etat.

¹⁶ Site du ministère des hydrocarbures de RDC, disponible sur <http://hydrocarbures.gouv.cd>

¹⁷ Disponible sur www.profundo.nl

fois par période de 20 ans » (article 92, alinéa c). Si l'on ne connaît pas les termes du contrat qui lie Perenco à l'Etat congolais, on sait que les permis d'exploitation ont été renouvelés en 1995 (en off-shore) et en 2006 en (on-shore) jusqu'en 2023 et 2024 respectivement.

Dans une analyse réalisée à la demande du CCFD-terre Solidaire par le cabinet néerlandais Profondo¹⁸ (spécialiste dans la recherche d'information financière), la société Perenco Rep. N'apparaît pas dans un organigramme du groupe réalisé sur la base des informations publiques disponibles. En recoupant des sources issues de l'international Centre for Settlement of Investment Disputes¹⁹, des données de cabinets d'analystes financiers et des rapports financiers de compagnies membres du groupe, et sur la base d'une cartographie sommaire, la société Perenco Rep., n'apparaît pas sous ce nom.

On retrouve cependant une société Perenco SPRL RDC directement rattachée à Perenco S.A, société de droit bahamien, dont le siège social est à Paris. L'adresse de Perenco SPRL RDC à Kinshasa est à la même adresse que celle de la Perenco Rep. Dans le même immeuble, on trouve aussi une Perenco Concession qui n'apparaît pas non plus dans l'organigramme.

Sans organigramme complet du groupe on ne peut définitivement déterminer les niveaux de lien entre ces compagnies, mais on peut cependant penser qu'elles entretiennent des relations entre elles et avec Perenco S.A. Cette absence de transparence empêche de retracer à la fois les responsabilités juridiques entre les sociétés qui composent le groupe, et le degré de responsabilité fiscale de l'entreprise dans chacun des pays où elle opère, y compris en France.

L'utilisation par Perenco d'une société de droit des Bahamas interroge néanmoins sur les éventuelles motifs fiscaux et/ où de contournement d'obligation réglementaire de ce choix. Classées 35° dans l'indice d'opacité financière de Tax Justice Network, avec un score d'opacité de 80%, les Bahamas offrent un cadre juridique qui permet théoriquement de conserver

¹⁸ *Ibidem*, p. 25.

¹⁹ Decision on jurisdiction, international Centre for Settlement of Investment Disputes, 30 juin 2011.

l'anonymat des propriétaires réels des entreprises et de ne pas publier les comptes.

I. 2. 2. Action et enjeux des acteurs Internationaux

Le groupe Perenco est un groupe parmi plusieurs acteurs internationaux qui mènent des actions de profits de leurs entreprises multinationales. Ces actions se heurtent souvent aux intérêts des États, voire des populations et, contribuent par conséquent à la croissance économique, soit à la pauvreté des populations.

Depuis sa création le groupe Perenco franco-britannique est un acteur majeur du secteur pétrolier, passé des activités de forage aux activités d'exploration et d'exploitation. Le groupe est un actif (exploitation et exploration) en mer du Nord (Royaume-Uni), en Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Congo-Brazzaville, République Démocratique Congo), en Amérique latine (Guatemala, Colombie, Pérou et Venezuela), sur le pourtour méditerranéen (Tunisie, Egypte et la Turquie), au Vietnam mais aussi en Australie, au Brésil, au Belize et en Irak.

Au-delà des champs matures (son cœur de métier), le groupe Perenco étend ses activités au forage de champs nouveaux voire, comme en Tunisie, au gaz et au gaz de schiste dont il serait un pionnier en Afrique via une filiale. S'il est difficile de faire une cartographie précise de sa structure financière et opérationnelle, la société semble jouir d'une triple implantation à Paris, à Londres et aux Bahamas. Le groupe qui n'est pas coté en bourse, a pour propriétaires ultimes les membres de la famille Perrodo²⁰ (via une société, Perenco international Limited basée aux Bahamas). Avec des prix du gaz et du pétrole élevés, le groupe a connu une croissance substantielle de ses revenus estimés en 2012 à 5,9 milliards de dollars pour une production globale estimée à 375 000 barils équivalent pétrole par jour. Grâce à ces bons résultats, le groupe a continué son développement en investissant dans l'exploration et l'acquisition de nouvelles réserves.

²⁰ Le fondateur est Hubert Perrodo, 1944-2006. En 2013, la famille, se classe au 16^e rang des fortunes de France (2,8 milliards d'euros) au palmarès du Magazine Challenges. La société est aujourd'hui dirigée par François Perendo, fils du fondateur.

Perenco est également soutenu par un pool de banques qui ont notamment procédé par deux fois au déblocage d'une facilité de crédit : 2 104 230 millions d'euros en 2010 et 1 463 120 millions d'euros en 2013. Parmi ces banques, des institutions françaises (Société Générale, Natixis, BNP Paribas, Crédit Agricole) britanniques (Royal Bank of Scotland Chartered Bank, HSBC, RBS), japonaises (Sumimoto Mitsui, Mitsubishi UFJ Financial, Néerlandaise (ING) ou américaine (Citi).

Au final, les richesses onshores et offshores dans l'exploitation du pétrole de la République Démocratique du Congo, sont stratégiques dans la mesure où elles suscitent l'appétit et la convoitise des acteurs internationaux. Ceux-ci élaborent des stratégies, voire des stratagèmes, pour s'approprier ces ressources, et occuper, par conséquent, des positions de domination et de pouvoir dans l'échiquier géopolitique sous-régional. On assiste ainsi à la constitution d'un « Grand jeu » entre les différents acteurs de l'échiquier africain.

II. DIALECTIQUE DU SOLDAT ET DU DIPLOMATE DANS LA THEATRALISATION DU PLATEAU CONTINENTAL

Dans la trilogie élaborée par Stéphane Rosière, la géostratégie est la troisième dimension des géosciences du politique qui se rapporte à la conception de l'espace comme théâtre de la politique étrangère des Etats. La construction du plateau continental comme théâtre géostratégique est l'œuvre constante de deux figures aroniennes classiques de la politique étrangère : le soldat et le diplomate²¹

En réalité, il n'existe pas une césure nette entre le temps du diplomate et celui du stratège, mais plutôt une intrication permanente au niveau de leurs activités qui sont orientées vers la réalisation de la politique étrangère de leur pays. Il est donc question ici de voir comment le plateau continental, déjà appréhendé comme cadre géographique et espace-jeu, est devenue un champ de batailles aux relents hydro politiques et une plateforme de coopération entre la RDC et l'Angola.

²¹ ARON R., *Paix et guerre entre nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1981, p. 34.

II. 1. Plateau continental : théâtre des batailles hégémoniques

De prime abord, il faudrait sans doute dépasser une opinion assez répandue qui tend à considérer que les régions hydrographiques bénéfiques, à l'instar du plateau continental, ne peuvent pas faire l'objet des conflits hégémoniques. Une telle vision se nourrit de la thèse militaire qui se pose que le déséquilibre des moyens militaires entre richesses et moyens de défenses peut déboucher sur des conflits ou crises.

En réalité, le conflit ou la crise qui s'est déroulé, à propos du plateau continental, en tant qu'espace-enjeu, est construit et entretenu par des acteurs en quête de position de pouvoir et de domination sur l'échiquier géopolitique africain. Le Plateau continental s'est ainsi retrouvé au cœur des luttes symétriques et asymétriques que se livrent les acteurs étatiques de l'échiquier géopolitique africain.

II. 1. 1. Plateau continental : Théâtre d'opérations symétriques

Dans le champ géostratégique, la symétrie, encore appelée conflit conventionnel ou classique, se caractérise par la recherche de la supériorité stratégique. Dans le cas du conflit, entre la République Démocratique du Congo et l'Angola en absence d'une entente pacifique, l'objectif politique est la guerre. Si « la guerre n'est que la simple continuation de la politique par d'autres moyens²² », elle demeure fondamentalement « un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté.²³

Cependant, si le conflit portant sur le Plateau continental n'a pas atteint les échelons (de l'échelon tactique à l'échelon stratégique) parce qu'ils ont résolu de traiter l'affaire de manière pacifique. On note néanmoins, la mise en place d'une commission des limites du Plateau continental conformément à l'article 78, paragraphe 8 de la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer de 1982, concernant la région du Golfe de Guinée au-delà de 200 marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de sa mer territoriale. Cette action diplomatique a placé les Etats à disposer des moyens symétriques pour résoudre le conflit.

²² CLAUSEWITZ C., *De la Guerre* (1832), éd. Librairie Académique, Perrin, 1999, p. 46.

²³ *Ibidem*, p. 51.

En effet, dans sa posture d'une puissance militaire en Afrique, l'Angola était doté d'une capacité de feu, une force potentielle susceptible de lui donner un avantage décisif sur la RDC. En attendant le verdict de la cour internationale de justice, les deux pays se sont livrés à intensifier la dynamique de la coopération dans le cadre bilatérale et multilatérale.

II. 1. 2. Plateau continental : Théâtre d'opérations asymétriques

Dans une perspective actualisée, les projets d'annexions, ou alors, les annexions effectives n'ont pas disparu de la carte du monde. Ils ont simplement changé de formes et d'instruments, afin d'intégrer « l'action » aux mutations du « système du monde ²⁴ ». C'est dans ce contexte qu'il faut situer la pression de l'Angola sur la République Démocratique du Congo à propos du conflit relatif au plateau continental. L'Angola est également sur le plan diplomatique et d'autre part, elle est sur le plan de l'action.

Dans le versant de l'action ou asymétrique, la capacité de la supériorité militaire commence par l'agression et occupation de l'armée angolaise, de 11 villages du territoire minier de Kahemba, District de Kwango, Province de Bandundu, en République Démocratique du Congo. Celle-ci est séparée de l'Angola par une frontière naturelle liquide de 1201 km dont 676 km pour le Kasai, 374 km pour le Kwango et 151 km de la ville angolaise de Noki à l'embouchure du fleuve Congo à l'océan Atlantique et les autres tronçons sont des frontières artificielles héritées de la colonisation, un principe sacré.

L'agression de l'armée angolaise demeure fondamentalement « un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter sa volonté²⁵ ». Le conflit portant sur le territoire congolais est généralement rangé dans la catégorie des guerres asymétriques et sales. Heureusement, la République Démocratique du Congo s'est abstenue d'y participer à ce théâtre d'opération, qui du reste durera que cinq semaines.

²⁴ MARAWIEC L., *L'esprit des Nations, cultures et géopolitiques*, Odile Jacob, Paris, 2002, p. 25.

²⁵ CLAUSEWITZ C., *Op. cit.*, p. 51.

Dans ce type conflit, l'un des belligérants, généralement illégitime et illégal, se sert, en raison du rapport de forces dissymétriques défavorables, des vulnérabilités de l'adversaire pour semer l'émoi au sein de l'opinion publique nationale ou internationale.

II. 2. Plateau continental : cadre d'intensification de la coopération entre République Démocratique du Congo et Angola

Les relations entre la RDC et l'Angola ne sont pas, une fois de plus pour toutes, empreintes du sceau du soldat. Même au plus fort du conflit du plateau continental, les relations diplomatiques entre les deux pays n'ont jamais été rompues. Ce qui témoigne sans doute le souci constant qui anime Kinshasa et Luanda de maintenir des relations de bon voisinage. Depuis, la signature des accords de coopération entre les deux pays, jusqu'en attente de l'arrêt de la cour internationale de justice de la Haye. Entretemps la trajectoire de ce processus, est marquée par un esprit de suspicion et, elle repose sur l'établissement des mesures durables de confiance.

II. 2. 1. 25 ans de « old spirit » dans les relations bilatérales entre la RDC et l'Angola

Les relations diplomatiques entre la République Démocratique du Congo et la République d'Angola ont été officiellement scellées par la signature en 1997, après la chute du régime de Maréchal Mobutu qui soutenait pendant la guerre froide la rébellion de Dr Savimbi de l'UNITA contre l'MPLA de Edouardo Santos au pouvoir.

De ce fait, la relance de la coopération a été marquée par la signature du président Laurent Désiré KABILA soutenu par l'AFDL (les forces regroupant les pays de l'Est de l'Afrique et occidentaux). Plusieurs accords de coopération dans les domaines aussi variés que la sécurité, ont été signés, notamment les échanges économiques, la recherche scientifique, technique, etc. La grande commission mixte bilatérale Congo-Angola est également la résultante dans le cadre de ces accords de coopération.

II. 2. 2. Nouveau paradigme des relations entre la RDC et l'Angola

En attendant l'arrêt de la cour internationale de justice de la Haye, ces derniers sont appelés à la pérennisation d'un climat de paix et de sécurité

entre les deux Etats devait impérativement passer par l'adoption des mesures de confiance pour dissiper les suspicions qui ont marqué la première séquence historique.

Dans la même lancée, la RDC et l'Angola ont convenu de renforcer les mesures de confiance par l'échange d'ambassadeurs, par l'ouverture de consulats le long de la frontière commune, par la mise en place de patrouilles mixtes de forces de sécurité. Ils se sont également engagés à examiner la conclusion d'un traité d'amitié et non-agression.

Sur le plan institutionnel, l'instauration d'un climat permanent de confiance s'est concrétisée par la mise en place d'une Grande Commission mixte bilatérale qui se réunit, alternativement dans l'un ou l'autre pays, selon la périodicité annuelle. Celle-ci sera chargée de réfléchir aux moyens de donner suite à l'Arrêt et de faire avancer le processus de paix.

CONCLUSION

Le plateau continental peut apparaitre comme un échiquier géopolitique important, c'est-à-dire un espace de luttes et concurrence structuré autour d'enjeux spécifiques, tels que le contrôle des espaces hydriques ou l'appropriation des ressources stratégiques. La fin du conflit portant sur le plateau continental a consacré la posture de la République Démocratique du Congo comme unique détenteur de la force de loi légitime sur le bassin Atlantique.

Cependant, la République Démocratique du Congo, peine à faire « échouer la Léviathan », c'est-à-dire à reprendre le contrôle de droits sur la mer et « mettre à terre » l'exploitation illégale de l'or noir. La stabilité du champ hydrologique dépendra donc de la capacité du pays à faire face aux forces illégitimes et illégales qui veulent contrôler le golfe de guinée. Il appartient à chaque acteur des relations internationales de se munir des forces capables de défendre ses intérêts sur la scène internationale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARON R., *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1984.
- CLAUSEWITZ C., *De la Guerre (1832)*, éd. Librairie Académique, Perrin, 1999.
- Decision on jurisdiction, International Centre for Settlement of Investment Disputes, 30 juin 2011.
- DUSSOUY G., *Quelle géopolitique au XXI^e siècle*, Ed. Complexes, Bruxelles, 2001.
- FUKUYAMA F., *La fin de l'histoire et le dernier Homme*, Flammarion, coll. Histoire, Paris, 1992.
- MARAWIEC L., *L'esprit des Nations, cultures et géopolitiques*, Odile Jacob, Paris, 2002.
- Ministère des hydrocarbures de RDC, <http://hydrocarbures.gouv.cd>
- OGOULA O. B., « L'hydro géopolitique dans le devenir de l'Afrique et du Gabon au XXI^e siècle », Thèse de Doctorat en géopolitique et géostratégie des mers et des océans, Université Omar Bongo, Libreville, décembre 2013.
- ROSIERE S., *Géographie politique et Géopolitique, une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, Paris, 2003.
- www.profundo.nl